

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 065/2020**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement  
Avenue Emile Evellier et Route du Col de la Luère.  
Raccordement Parc Evellier 20 avenue Emile Evellier**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société MGB en date du 04 mai 2020.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux de raccordement du parc Evellier au 20 Avenue Emile Evellier

**CONSIDERANT** qu'il importe de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

**CONSIDERANT** que les voies en cause sont en agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 13 mai au mercredi 20 mai 2020 inclus la chaussée sera réduite depuis le giratoire (RD30/RD24) sur l'avenue Emile Evellier -RD30-

**ARTICLE 2 :** Du mercredi 13 mai au mercredi 20 mai 2020, la chaussée sera réduite sur la Route du Col de la Luère -RD24, du rond-point (RD30/RD24) au chemin du Ravignon

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit de tous ces travaux.

**ARTICLE 4 :** La circulation sera régulée en alternat par feux et limitée à 30 km/h pour tous ces travaux.

**ARTICLE 5 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Madame la Présidente du SYTRAL
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société MGB, 140 Rue F. Monin, ZI Les Platières, 69440 MORNANT

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 04 mai 2020

LE MAIRE Bernard ROMIER

